



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PUICHERIC

N° 2026/42

Envoyé en préfecture le 01/06/2026  
Reçu en préfecture le 01/06/2026  
Publié le  
ID : 011-211103015-20260528-DEL202642-DE



L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit mai, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, comprenant 15 conseillers municipaux en exercice, dûment convoqués le 18 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Christine PÉANY, Maire.

**PRÉSENTS** : Christine PÉANY, Raymonde PASTRE-JEANNET, Arlette LAGRANGE, Yves FABRE, Evelyne GABORIT, Pierre CHEVALIER, Pascale PÉANY, Sébastien CAZEAUX, Lorie PEYROT, Monica MOREIRA, Lionel CONTE.

**PROCURATIONS** : Gérard PEYROT à Christine PÉANY, Romain TORRECILLA à Sébastien CAZEAUX, Thierry SIRE à Lionel CONTE.

**ABSENTS** : Laurence CARBOU-MORATO.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Raymonde PASTRE-JEANNET.

## **Objet** : Sollicitation d'une subvention pour la restauration d'une œuvre de l'Église.

Dans le cadre de la conservation et la mise en valeur du patrimoine communal, M<sup>me</sup> Le Maire rappelle que plusieurs objets mobiliers, statues et vitraux de l'Église font régulièrement l'objet d'un programme de restauration, en collaboration avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et l'association « Les Amis du Clocher ».

M<sup>me</sup> le Maire propose de solliciter une subvention auprès de la DRAC afin de financer la restauration de l'œuvre inscrite MH « **le Tableau de l'Assomption** ».

M<sup>r</sup> le Conservateur des antiquités et objets d'art de l'Aude a donné un avis favorable à ce programme de restauration, de même que la DRAC.

Au vu des chiffrages présentés, le plan de financement pourrait être le suivant :

Dépenses (HT)		Recettes	
Restauration du cadre en bois doré du tableau	7 872,50 €	Subvention DRAC (40 %)	6 916,00 €
Restauration de la toile	7 530,00 €	Autofinancement / souscription	10 374,00 €
Restauration éléments or	1 887,50 €		
<i>Total</i>	17 290,00 €	<i>Total</i>	17 290,00 €

M<sup>me</sup> le Maire précise que l'association « Les Amis du Clocher » s'engage à prendre à sa charge la totalité des frais correspondant à la participation de la commune.

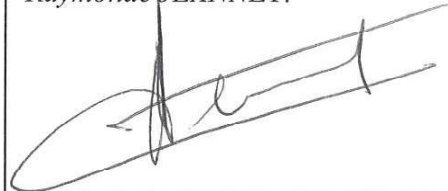
### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

*A l'unanimité des membres présents ou représentés,*

- **Accepte** le plan de financement de l'opération de restauration de ces œuvres.
- **Autorise** le Maire à solliciter une aide financière auprès de la DRAC afin de restaurer l'œuvre du « Tableau de l'Assomption ».



Ainsi fait et délibéré en mairie le jour, mois et an que dessus et ont signé les membres présents au registre.

La secrétaire de séance,  
Raymonde JEANNET.



Certifié exécutoire à Puichéric, le 1<sup>er</sup> juin 2026.  
après publication et transmission en Préfecture.

Le Maire,

Christine PÉANY.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.
- Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).